

CONSEIL SYNDICAL

Compte-rendu n°1 – 2016

Validé le 15/06/2016

**Réunions du 10/02/2016
à Geneston (44)
et du 23/02/2016
aux Lucs sur Boulogne(85)**



Monsieur le Président rappelle que le quorum n'a pas été atteint lors de la réunion du 10 février 2016. En conséquence, suivant l'article L2121.17 al 2 du CCGT, le Président a convoqué le Conseil Syndical le 16 février 2016 aux Lucs sur Boulogne pour délibérer sur le même ordre du jour que la précédente réunion sans obligation de quorum. Les élus présents, excusés et absents étaient les suivants :

Nombre de membres en exercice

72

Date de convocation du Conseil Syndical

27/01/2016 - 16/02/2016

			10/02	23/02				10/02	23/02
PICAUD	Danielle	Aigrefeuille s/ Maine	P	P	BOUCHER	Jean	Montbert	A	A
VOINEAU	Didier	Beaufou	A	A	BOUCQ	Silvère	Montbert	A	A
SIMON	Patrick	Bellevigny	A	P	JOUSSE	Jacques	Montréverd	E	A
HERVOCHON	Freddy	Bouaye	P	E	GALLOT	Joseph	Montréverd	P	A
GARREAU	Jacques	Bouaye	E	E	FETIVEAU	Yannick	Pont Saint Martin	R	A
MALARD	Chrystèle	Bouguenais	P	E	BRISEMEUR	Philippe	Pont Saint Martin	P	A
MALLARD	Jean-Pierre	Boulogne	A	A	CONFOLANT	André	Remouillé	P	A
CLAUTOUR	Michel	Boulogne	E	A	QUENEA	Pierre	Rezé	E	A
TUAL	Roger	Château Thébaud	A	A	DABRETEAU	Bernard	Rocheservière	A	A
CAURNEAU	Hubert	Chauché	E	E	ALBERTEAU	Jacques	Rocheservière	P	A
NAUD	Claude	Corcoué sur Logne	P	P	BRIZARD	Jérôme	Saint Aignan de Grandlieu	P	A
LEDUC	Denis	Corcoué sur Logne	P	A	CORRE	Pierre	Saint Aignan de Grandlieu	P	A
GRELAUD	Bernard	Dompierre sur Yon	P	A	BOSSIS	Lionel	Montréverd	A	E
De PHILIPPIS	Christian	Geneston	P	A	BAUDRY	Philippe	Montréverd	P	A
BOUCHEZ	Brigitte	Geneston	P	A	HEGRON	Régis	Saint Colomban	R	A
GUILBEAU	Jean-Paul	Grand'Landes	A	A	RABILLER	Yves-Marie	Saint Colomban	A	A
BOBLIN	Yohann	La Chevrolière	E	A	MAIRE	Catherine	Saint Denis la Chevasse	E	E
YVON	Vincent	La Chevrolière	P	A	RENAUD	Franky	Saint Denis la Chevasse	P	P
AURNEAU	Mickaël	La Copechagnière	A	A	PENISSON	Landry	Saint Etienne du Bois	A	A
BRURNEAU	Marc	La Limouzinière	A	A	COUDRIAU	Bernard	Saint Lumine de Coutais	E	A
GUEDON	Frédéric	La Limouzinière	A	A	GUIBERT	Bernard	Saint Lumine de Coutais	P	A
GUILLOTEAU	Dominique	La Merlatière	A	A	CHARRIER	Jean	Saint Mars de Coutais	A	A
ARNOUX	Eric	La Merlatière	A	A	MADORRA	Hélène	Saint Martin des Noyers	P	A
GUILLET	Christian	La Planche	P	A	BIELLE	Gérard	Machecoul-Saint Mème	R	A
HERVOUET	Bernard	La Planche	P	A	DENIAUD	Jean-Paul	Saint Philbert de Bouaine	P	A
MARNIER	Jean-Yves	Le Bignon	P	A	CHATELIER	Pierre	Saint Philbert de Bouaine	P	A
LEAUTE	Christophe	Le Bignon	P	A	BEAUGE	Stéphan	Saint Philbert de Grandlieu	R	A
GUILBEAU	Franck	Legé	A	A	GUILLET	Emmanuel	Saint Philbert de Grandlieu	A	A
GABORIAU	Thierry	Legé	A	A	GAUTHIER	Denis	Montréverd	A	A
CHAMPAIN	Alain	Les Brouzils	A	A	GARREAU	Pierre-Yves	Montréverd	A	E
MANDIN	Yannick	Les Essarts	A	A	BROUSSELY	Léonard	Bellevigny	P	A
METAIREAU	Bernard	Les Lucs sur Boulogne	P	P	RENAUDIN	Henri-Marie	Bellevigny	E	A
LOISY	Dominique	Les Lucs sur Boulogne	P	P	MICHAUD	Patrick	Touvois	A	A
DUBREIL-MOREAU	Sylvie	Les Sorinières	A	A	LE STER	Michèle	Vertou	E	E
THUNE	Guillaume	Les Sorinières	P	A	JABIER	Christian	Vieillevigine	P	A
FOURNIER	Serge	L'Herbergement	P	A	RICHARD	Martial	Vieillevigine	P	A

10/02/16 : A : Absent (26), P : Présent (32), E : Excusé (10), R : Représenté par suppléant (4)

23/02/16 : A : Absent (58), P : Présent (6), E : Excusé (8), R : Représenté par suppléant (0)

Employés du Syndicat présents : François CHARRUAU, Patrick AUGEREAU

L'ordre du jour du Conseil Syndical est le suivant :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

- ❶ Partenariat entre le SBVGL et la Hongrie
- ❷ Gouvernance
 - Installation des nouveaux délégués des communes nouvelles (Machecoul – Saint Mème, Belligny)
 - Installation du nouveau délégué de Saint Philbert de Grand Lieu
- ❸ Affaires Budgétaires
 - Présentation et Vote du Budget Primitif,
- ❹ Locaux administratifs du SBVGL
 - Convention occupation des locaux du Conseil Départemental 44,
- ❺ Questions diverses

C. NAUD indique que le précédent compte rendu a été envoyé par mail et qu'il est disponible sur le site extranet du SBVGL¹. Il demande à l'assemblée si des remarques sont apportées sur celui-ci. Aucune remarque n'est faite. Le compte rendu est validé.

❶ PARTENARIAT ENTRE LE SBVGL ET LA HONGRIE

Présentation

Rémy LEBESQUE, ingénieur à l'Agence de l'eau rappelle le champ d'intervention de l'Agence de l'eau avec notamment des accompagnements des collectivités sur la gestion des eaux usées et l'amélioration des milieux aquatiques. Il indique que les actions menées et/ou soutenue par l'Agence de l'eau le sont dans un cadre de coopération institutionnelle mais également dans un cadre de coopération de solidarité.

L'agence de l'eau a signé en 2008 un partenariat avec la Hongrie basé sur la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau et les moyens d'atteindre les objectifs attendus. Dans le cadre de ce jumelage, de nombreux échanges institutionnels, techniques ainsi que des visites des personnels de ces deux structures ont été réalisées pour connaître les modes de gestion et d'organisation de chacune des structures. Des rapports consolidant ses échanges et les connaissances associées ont été réalisés à l'issue de chacune des missions. A l'issue de ces différentes visites sur le bassin versant du Kis Balaton (Hongrie), il s'est avéré que le contexte de gestion de ces deux zones remarquables que sont le lac de Grand Lieu (44) et le lac du Kis Balaton était intéressant à rapprocher pour mettre en œuvre des synergies tant aux niveaux des méthodes de travail, des outils utilisés, des connaissances que des modes de gestion et de gouvernance.

Par ailleurs, courant 2015, le Conseil d'administration de l'agence de l'eau a souhaité orienter les actions de l'agence vers les Pays du Sud-Est Asiatique, de l'Amérique du Sud et de l'Afrique, considérant que les problématiques liées à la gestion de l'eau (ressource) étaient plus critiques sur ces territoires. Les modalités du Xème programme de l'agence ont évolué et permettent désormais d'accompagner des projets porter par des maîtres d'ouvrage de type structure de bassin pour travailler avec des structures homologues d'autres pays partenaires de l'agence notamment.

¹ Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu

L'agence de l'eau propose au SBVGL de l'accompagner en tant que maître d'ouvrage pour travailler avec la Hongrie. Le plan d'actions porterait sur 2016 et 2017 avec la venue des Hongrois du 5 au 11 juin 2016 et le déplacement d'une délégation française en 2017.

Débat

F. RENAUD demande quelles sont les implications budgétaires.

R. LEBESQUE indique que le budget est estimé à 44 000 € sur deux ans dont 30 000 € en 2016 et 14 000 € en 2017.

L'agence de l'eau prend en charge 80% de ces sommes. Le reste est pris en charge à hauteur de 10% par le SBVGL et de 10% par la structure hongroise soit un coût de 4 400 € pour chacune des structures (3 000€ en 2016 et 1 400 € en 2017).

P. BRISEMEUR demande si le lac Hongrois est confronté à la jussie.

R. LEBESQUE répond que non mais que d'autres espèces envahissantes sont présentes.

C. NAUD précise que cette action ne serait pas qu'une approche du SBVGL. Elle devra être élargie aux différents acteurs du Lac.

H. DEVILLEPIN fait part de son intérêt pour cette action et se propose pour expliquer l'hydraulique à l'aval du Lac.

F. HERVOCHON rappelle que l'enjeu pour les communes autour du Lac est de développer un tourisme respectueux. Cette action avec la Hongrie peut contribuer à faire avancer les communes périphériques du lac.

R. LEBESQUE rajoute que ces deux années d'échanges peuvent aboutir à des projets (acquisition de connaissances,..) dont le financement peut être en partie pris en charge par l'Agence de l'eau et l'Europe.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical :

- de développer, dans la poursuite des actions préalablement menées par l'agence de l'eau, un accord de collaboration avec la Direction de l'eau de Szombathely en charge de la gestion du lac du Kis Balaton.
- Cette collaboration définit pour les années 2016 et 2017 un budget prévisionnel de 44 000 euros financés par le Syndicat, permettant de travailler sur les axes suivants :
 - 1 - Les organisations,
 - 2 - Le suivi de la qualité de l'eau,
 - 3 - Les actions effectuées dans les bassins versants des lacs,
 - 4 - La gestion du niveau d'eau, y compris la gestion des inondations.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir et tout document en ce sens.

Décision

Après discussion, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

2 GOUVERNANCE

INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES DES COMMUNES NOUVELLES MACHECOUL-ST MEME, BELLIGNY

Présentation

C. NAUD indique que des communes nouvelles ont été mises en place sur le bassin versant.

Des délégués ont été désignés par ces communes :

- St Même-Machecoul : Titulaire – Mr BIELLE Gérard, Suppléant – Mr DE VILLEPIN Hervé,
- Belligny : Titulaires – Mr SIMON Patrick, Mr BROUSSELY Léonard, Mr RENAUDIN Henri Marie, Suppléants – Mr REY Patrick, Mme DURAND-GAUVRIT Nicole, MR ALAIN Michel

Débat

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical :

- de prendre acte de ces nominations

Décision

Après discussion, le Conseil Syndical prend acte de ces nominations.

INSTALLATION DU NOUVEAU DELEGUE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU

Présentation

C. NAUD indique que la commune de St Philbert de Grand Lieu a nommé un nouveau suppléant : Mr VACHON Alain remplace Mme JAUD-BRIZARD Adeline.

Débat

Proposition :

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical :

- de prendre acte de cette modification.

Décision

Après discussion, le Conseil Syndical prend acte de cette modification

③ AFFAIRES BUDGETAIRES

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Présentation

Budget Primitif

F. CHARRUAU présente la proposition de budget primitif. Il indique que cette proposition découle du précédent débat d'orientation budgétaire et qu'elle a été définie avec les membres du bureau afin d'être au plus proche de la réalité et faire des économies.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition du Président
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		768 444.02 €
011	Charges à caractère général	255 470.00 €
012	Charges du personnel	310 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	148 579.20 €
67	Charges exceptionnelles	3 200.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 194.82 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		768 444.02 €
013	Atténuation de charges	6 300.00 €
74	Dotations et participations	726 819.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 000.00 €
002.	Résultat anticipé	3 325.02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Reports	Crédits nouveaux	Propositions du Président
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0.00 €	411 561.88 €	411 561.88 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	121 000.00 €	121 000.00 €
21	Immobilisations corporelles		56 600.00 €	56 600.00 €
23	Immobilisations en cours		201 961.88 €	201 961.88 €
040	Opérations d'ordre entre sections		32 000.00 €	32 000.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0.00 €	411 561.88 €	411 561.88 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		4 890.00 €	4 890.00 €
13	Subventions d'investissement		130 378.00 €	130 378.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		51 194.82 €	51 194.82 €
001	Solde d'exercice reporté		225 099.06 €	225 099.06 €

Participation des communes

Mr le Président précise que le Conseil syndical est appelé à voter les participations des communes et EPCI adhérentes au Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu, qui font l'objet d'une inscription en recettes au Budget Primitif 2016.

Mr le Président rappelle que lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le 8 janvier 2016, il a été annoncé qu'une stabilisation des participations des communes serait proposée en 2016.

Reprise anticipée et affectation des résultats 2015

Considérant l'instruction comptable M14 qui prévoit que les résultats de l'exercice clos sont repris dans la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif afférent au dit exercice ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000, modifiant l'instruction comptable qui permet en l'absence de vote du compte administratif, la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif, sur la base de leur estimation à l'issue de la journée complémentaire.

Considérant que cette procédure impose alors, à l'occasion du vote du budget primitif, la reprise de tous les résultats et reports estimés :

- Résultat de fonctionnement,
- Solde d'exécution de la section d'investissement,
- Restes à réaliser de la section d'investissement.

Considérant, en outre, que le Conseil Syndical doit également délibérer sur la prévision d'affectation du résultat de l'exercice précédent.

Le comptable du Trésor Public ayant validé les résultats prévisionnels de l'exercice 2015, il vous est proposé :

1° - la reprise anticipée au budget primitif 2016, des résultats comptables 2015

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement faisant l'objet d'une affectation **3 325.02 €**

Section d'investissement

Excédent de financement d'investissement faisant l'objet d'un report **225 099.06 €**

Solde des restes à réaliser d'investissement **NEANT**

Excédent de financement **225 099.06 €**

2° - la prévision d'affectation des résultats au budget primitif 2016

« Report en fonctionnement », article 002. **3 325.02 €** (recette de fonctionnement)

Lors du vote du compte administratif, si une différence apparaissait entre les résultats définitifs 2015 et les présents résultats repris par anticipation dans le budget primitif 2016 une régularisation serait possible.

Enfin, l'affectation définitive des résultats fera l'objet de la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Débat

F. CHARRUAU ajoute que dans le cadre de la loi NOTRE le SBVGL a l'obligation de produire un rapport sur le débat d'orientation budgétaire avec une analyse de l'évolution des budgets sur 2011/2015. Un lien sera envoyé aux élus pour qu'ils puissent consulter cette note.

C. NAUD souligne que la tendance générale de ce budget est de contenir voir diminuer les dépenses. L'optimisation des postes avec la restructuration du poste de comptabilité/ gestion/secrétariat va dans ce sens.

A ce titre il indique que le SBVGL est en mesure de recourir à des Services Civiques. Ces services civiques ont pour objet d'offrir à des jeunes (16/25 ans) une expérience professionnelle valorisante. La durée moyenne de ces services civiques est de 8 mois avec une rémunération de 575/mois. Le coût pour le SBVGL serait de 106 €/mois. Plusieurs missions pouvant être réalisées par ces services civiques ont été ciblées par l'équipe technique.

A.VACHON indique qu'il n'arrive pas, avec les clés de répartition proposées, à retrouver le montant de la participation de St Philbert de Grand Lieu indiquée dans le tableau joint.

F. CHARRUAU indique que le calcul des participations des communes est complexe car il prend en compte les clés de répartition et des pondérations pour arriver à un montant global identique à l'année passée.

C. NAUD propose qu'une réponse soit apportée par mail à l'ensemble des élus dans les jours à venir.

A.VACHON estime que la participation de St Philbert de Grand Lieu est élevée.

F. CHARRAU rappelle que les participations communales s'élèvent à 344 575 €. 125 000 € soit environ 35% vont au Syndicat Hydraulique Sud Loire pour l'exondation des eaux du bassin versant.

C. NAUD complète en rappelant que le poids des dotations des communes a été soulevé il y a quelques années. Après débat les élus avaient validé la non augmentation de ces participations, ce qui est le cas depuis 3 ans. Le calcul des participations fait que les sommes demandées sont proportionnellement équivalentes pour toutes les communes.

Les regroupements communaux ne tiennent que par la volonté des communes. D'où l'importance d'une cohésion et d'une solidarité de bassin versant. Cette cohésion est également importante pour nos différents partenaires.

F.HERVOCHON intervient en précisant que sa commune connaît la plus forte augmentation de participation. Cette augmentation est acceptable car la participation globale des communes reste constante et que des efforts d'économie sont réalisés au niveau du bassin versant.

C. NAUD revient sur le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire (SAH) et indique que le SBVGL n'est pas adhérent au SAH mais lui verse une contribution pour permettre à celui-ci de mener son action de gestion des niveaux du lac et d'exondation du bassin versant à travers différents ouvrages jusqu'à la Loire. Cette contribution s'appuie sur une convention reconduite annuellement et qui doit être signée entre les Présidents des deux syndicats.

Concernant les investissements, C. NAUD indique que le soutien pour les pêcheurs professionnels du lac prend fin en 2015. Ce soutien consistait à leur accorder une réserve de trésorerie qui nous était remboursée après le paiement des aides européennes aux pêcheurs. Il a permis aux pêcheurs d'imaginer d'autres débouchés (écrevisses, poissons blancs) devant permettre la poursuite de cette activité professionnelle. Le SBVGL a engagé des démarches pour que cette activité soit reconnue comme une activité viable économiquement et comme un patrimoine culturel de la Nation.

F. CHARRUAU indique que Dominique ROBION était invité ce soir pour présenter son activité de pêche. Il n'a pas pu venir mais il sera convié au prochain comité syndical.

Propositions :

- L'avis du conseil est sollicité sur la proposition de budget primitif.
- Afin de pouvoir réaliser les futures actions programmées dans le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques et du Contrat Régional du Bassin Versant, animer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux et Natura 2000, M. le Président en accord avec les membres du bureau propose de confirmer la stabilisation des participations des communes, ce qui représente pour chaque commune les montants indiqués dans le tableau joint. L'avis du conseil est sollicité.
- L'avis du conseil est sollicité sur les propositions de reprise anticipée des résultats et de leur affectation,
- L'avis du conseil est sollicité sur la passation d'une convention avec le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire portant la participation financière au titre de l'année 2016 à la somme de 125 460.00€.

D'approuver le projet de convention, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention à intervenir et tout document en ce sens

- L'avis du conseil est sollicité pour la mise en place du dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} avril 2016, pour autoriser le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, pour autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

4 LOCAUX ADMINISTRATIFS DU SBVGL

CONVENTION OCCUPATION DES LOCAUX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 44

Présentation

F. CHARRUAU rappelle que le syndicat occupait, depuis septembre 2009, des locaux situés 13 rue du Port à St Philbert de Grand Lieu, pour effectuer les permanences administratives. Par lettre recommandée, en date du 21 mai 2015, la ville de St Philbert de Grand Lieu notifie la dénonciation de cette convention de mise à disposition des locaux pour la vente de cet immeuble.

Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique, propriétaire des locaux situés allée des Chevrets à St Philbert de Grand Lieu propose officiellement de reloger le syndicat à partir du 1er avril 2016. Ces locaux sont d'une superficie utile de 248,56 m² et se décomposent de la façon suivante :

- Au rez-de-chaussée : un bureau d'accueil, un local informatique, une salle d'archives, un sanitaire, une salle de réunion, une tisanerie.
- Au 1er étage : une salle de réunion, un sanitaire.

Des places de parkings sont également mises à disposition dans l'enceinte de la propriété départementale.

Débat

Après débat, le Président propose aux membres du syndicat :

- D'occuper les locaux de l'ex subdivision situés allée des Chevrets à St Philbert de Grand Lieu, pour effectuer les permanences administratives,
- De signer la convention avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et tous documents en ce sens.

Décisions

Après discussion, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

La séance est terminée. C. NAUD invite les membres du conseil à partager le verre de l'amitié.

